



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

CONVENTION DE STAGE SOLIDAIRE

La présente convention règle les rapports de :

| | |
|----------------------------|--|
| L'Entreprise/L'association | |
| dont l'activité est | |
| Sise | |
| Représentée par | |
| Fonction | |

AVEC

Le Groupe Scolaire des Servites de Marie, sis : 1 place Charles de Gaulle – 93250 Villemomble, représenté par M. MATHELIN-RIVOIRE, concernant le stage solidaire effectué par :

Nom & Prénom de l'élève : _____

né(e) le _____ à _____ Classe de _____

Déclare avoir pris connaissance des conditions de la présente convention.

Cette action entre dans le cadre du « **projet solidaire de l'élève** », lui permettant d'appréhender les problématiques et l'importance du bénévolat et de la solidarité.

Article I

Le stage se déroule du _____ au _____ compris, sous la responsabilité de _____

Article II

L'élève stagiaire demeure sous statut scolaire et sous la responsabilité du Chef d'Etablissement – M. MATHELIN-RIVOIRE. Si le stage se déroule à l'étranger, les responsables légaux doivent s'assurer au moment du départ qu'il n'y a pas de restriction sécuritaire particulière concernant la destination. L'établissement ou ses représentants ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'incident, de quelque ordre que ce soit, dont serait victime l'élève.

Article III

Durant le stage, l'élève stagiaire est soumis aux règles de fonctionnement de l'Entreprise ou de l'association, éventuellement en ce qui concerne le respect des horaires de service, du règlement intérieur et des conventions collectives.

En cas de manquement à la discipline, le Président de l'Association ou le Chef d'Entreprise se réservent le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu l'établissement.

Article IV

Durant les heures de travail, l'élève stagiaire est couvert par l'Assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident souscrite par l'Etablissement Scolaire auprès de la mutuelle Saint Christophe. En dehors, c'est la Responsabilité Civile Vie Privée de ses responsables légaux qui s'applique. Dans le cadre de séjour à l'étranger, la garantie Assistance contractée par l'établissement ne couvre pas l'élève.

Article V

L'élève stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'association ou de l'Entreprise. Les frais de transport et de nourriture sont à sa charge, mais il est demandé à l'Association ou à l'Entreprise d'admettre le stagiaire à la cantine dans le cas où un service de restauration existe.

Article VI

Une fiche d'identification de l'élève stagiaire est annexée à la présente convention, ainsi qu'une autorisation parentale d'hospitalisation pouvant être utilisée en cas d'accident grave.

Article VII

Le stage est une étape du projet solidaire de l'élève et à ce titre le directeur adjoint à la Vie scolaire en assure le suivi. Il a la possibilité d'aller visiter l'élève ou de le contrôler par téléphone sur son lieu de stage.

La signature de la présente convention implique pour le stagiaire mineur et son représentant légal un consentement exprès aux clauses de cette convention.

Fait à Villemomble

le

Le Chef d'Etablissement,

M. MATHELIN-RIVOIRE

Signatures avec la mention « Lu et Approuvé »

| Le représentant Légal | L'élève stagiaire | Le responsable de l'Association |
|---|-------------------|---------------------------------|
| Nom : Adresse : après en avoir pris connaissance, approuve les clauses de cette convention. | | (cachet de l'association) |



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

Fiche élève

Nom et Prénom de l'élève

Date et Lieu de naissance

Classe

Adresse

N° de Sécurité Sociale

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

Renseignement concernant les parents ou le représentant légal

| | |
|------------------------------|--|
| Nom et Prénom du responsable | |
| Adresse | |
| Téléphone | |

Personne à joindre en cas d'urgence

| Nom et Prénom | Lien de parenté | Téléphone |
|---------------|-----------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |

AUTORISATION D'INTERVENTION

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant légal, déclare autoriser le responsable de l'Association ou le Chef de l'Entreprise accueillant mon enfant, à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgences qui s'imposent (hospitalisation y compris). **Autorisation valable pour toute la durée du stage de l'élève.**

Fait à

, le

Signature du représentant légal



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

ATTESTATION - STAGE SOLIDAIRE

Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

élève, dans le Groupe Scolaire des Servites de Marie à VILLEMOMBLE,

était présent dans l'association

pour y effectuer un stage du

au

Date :

SIGNATURE du Responsable de l'Association